



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025 (20h00)

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s :

Éric WAGON (procuration à Denis CORNILLON), Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Semya WATBLED

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire a le plaisir de revenir sur le déroulement du Championnat d'Europe de cyclisme sur route qui s'est tenu les 2 et 3 octobre sur Allex. La commune a en effet eu la chance d'accueillir cet évènement, qui se tient pour la 3^e fois en France depuis 30 ans, et qui accueille 40 nations et est couvert par près de 150 chaînes. Ce fut une très belle journée, qui classe décidément la commune en tant que « ville de vélo ».

Sylvie JONDON est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des 16 juin et 8 septembre n'appellent pas de remarques et sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles de Madame Juliette MALCLES et de Monsieur Yves PABION, ancien pompier et maçon.

Il a également une pensée pour Katia et Fernando GOMES qui ont perdu leur neveu.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2025	28	Renouvellement concession cimetière n°1230 plan 460	CIMETIERE
DEC 2025	29	Contrat de cession de spectacle - Les Arts Déclinés - 03 Octobre 2025	CULTURE
DEC 2025	30	Contrat de cession de spectacle - Association L'Arbre à couleurs - Jeudi 18 Décembre 2025	CULTURE

Point 1 - DELIB 2025_37

Administration Générale

Avis de la Commune d'Allex sur le Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Drôme (SAGE)

Monsieur le Maire indique que le Syndicat mixte de la rivière Drôme a saisi la commune d'Allex le 11 juillet dernier pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Drôme, adopté par délibération du 8 juillet 2025 par la Commission Locale de l'Eau.

Gérard CROZIER indique que l'adoption de ce SAGE constitue un moment particulier pour lui car si le Président actuel du SAGE est Monsieur Pierre LESPECT, le 1^{er} SAGE du bassin versant de la Drôme, qui fut aussi le 1^{er} SAGE de France, a été lancé sous sa présidence.

En tant qu'actuel Président du SMRD, il accorde un intérêt particulier à ce document qui permet d'assurer une gestion collective de la ressource eau et qui participe à rendre le territoire plus résilient au risque inondation.

Il rappelle que le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent.

L'objet du SAGE est de fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. Il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée.

Monsieur le Maire indique que l'avis à formuler porte sur les trois documents constituant le projet de SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), son Atlas ainsi que le règlement.

1- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) exprime le projet de la politique de l'eau du territoire pour atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides. Il formalise le consensus établi autour des enjeux « eau », qu'il décline en objectifs généraux, puis en dispositions :

- Les dispositions de GESTION fixent par enjeu les objectifs de gestion équilibrée des ressources.
- Les dispositions d'ACTION permettent de réaliser un ensemble de travaux sur les cours d'eau et milieux naturels du territoire, d'acquérir des connaissances nouvelles et de mieux communiquer.

Il est précisé qu'à compter de la publication de l'arrêté approuvant le SAGE, les documents d'urbanisme (SCoT, en l'absence de SCoT, PLU(i) ou cartes communales), les schémas régionaux de carrières ainsi que les décisions prises dans le domaine de l'eau (ex : entretien et aménagement de rivières, eaux pluviales, eaux usées, périmètre captages, prélèvements, ...) doivent :

- Être compatibles avec les objectifs généraux et les sous-objectifs du PAGD ;
- Ou si elles existaient avant cette date, être rendues compatibles si nécessaire avec les objectifs et les sous-objectifs du PAGD, dans un délai prévu par les textes qui leur sont applicables.

2- Annexé au PAGD du SAGE Drôme, l'atlas regroupe l'ensemble des cartes associées au PAGD et permet notamment :

- D'illustrer la synthèse de l'état des lieux ;
- De préciser les périmètres, secteurs prioritaires sur lesquels portent les dispositions, lorsque celles-ci ne concernent pas l'ensemble du territoire.

3- Le règlement quant à lui définit les priorités d'usage de la ressource en eau, des mesures nécessaires à la restauration et de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides. Ce règlement renforce la portée juridique de certaines dispositions du PADG. Les règles inscrites sont opposables aux tiers et à l'administration (rapport de conformité : les projets visés doivent respecter scrupuleusement les règles du SAGE).

Monsieur le Maire précise que cet avis intervient dans le cadre de la consultation des Conseils départementaux et des Conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents qui est requise conformément à l'article L.212-6 du Code de l'environnement.

A l'unanimité, le Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du SAGE.

Administration Générale

Bilan de la concertation relative à la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAEEnR)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les termes de la délibération validée lors du Conseil du 28 Avril 2025 dans le cadre de l'identification des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (les « ZAEEnR ») sur le territoire de la Commune d'Allex.

Il précise que ces ZAEEnR ont vocation à déterminer les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause fait l'objet d'une instruction au cas par cas.

En application des dispositions du III de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, la Commune a organisé une phase de concertation publique, **du 28 Juillet au 15 Septembre 2025**, afin de recueillir les observations et propositions du public en la matière. Il est également indiqué que la phase de concertation a également été relayée sur le site internet de la Commune d'Allex.

Au terme de cette phase de concertation et des dispositions du code de l'environnement susvisées, il appartient à la Commune d'opérer un bilan de la phase de concertation et de transmettre les éléments aux services de l'Etat compétents.

Il est précisé en séance qu'une seule contribution, transmise par l'Association citoyenne allexoise, a été recueillie lors la phase de concertation. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier transmis et la parole à un représentant de l'association présent dans le public. La contribution de l'association ne fait pas de proposition concrète mais invite la Commune à développer davantage sa stratégie en matière de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire précise que ce travail d'identification des secteurs propices au développement des énergies renouvelables a été réalisé en lien avec la CCVD et en concertation avec les différents acteurs du territoire. Aucun potentiel n'a été relevé sur Allex en termes d'éolien ou de méthanisation. La Chambre d'agriculture a par ailleurs travaillé à identifier les parcelles à faible valeur agricole pouvant accueillir des projets d'énergie renouvelable ; aucune parcelle ne se prête à l'agrivoltaïsme sur Allex.

La Commune encourage en revanche le photovoltaïque sur l'ensemble des toitures des bâtiments existants. De plus, une ancienne carrière, ne présentant aucun intérêt pour l'agriculture, a également été identifiée afin de développer du photovoltaïque au sol.

Après ces éléments de précision, Monsieur le Maire remercie l'association pour sa participation.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le bilan de la concertation relative à la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, tel que présenté en annexe,

De préciser que ce bilan sera pris en compte pour arrêter la proposition communale de zones d'accélération,

De transmettre la présente délibération, accompagnée du bilan annexé, à Madame la Préfète de la Drôme, conformément aux dispositions légales.

Finances

Retrait de la délibération n°2025-34 en date du 08/09/2025 et réattribution d'une subvention exceptionnelle

Par délibération n°2025-34 en date du 08 Septembre 2025, le Conseil municipal de la Commune d'Allex a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros à l'association des Boucles Drôme Ardèche dans le cadre de l'organisation des championnats d'Europe de Cyclisme sur route du 1^{er} au 05 Octobre 2025.

A la suite de cette délibération, l'organisation de la course a informé la Commune d'Allex qu'il convenait de modifier le libellé du bénéficiaire de la subvention pour des raisons purement logistiques et techniques.

Il est donc proposé par la présente de procéder au retrait de la délibération sus-visée attribuant la subvention exceptionnelle à l'association des Boucles Drôme Ardèche, pour l'attribuer finalement à la Fédération Française de Cyclisme sur Route.

Par conséquent le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au retrait de la délibération n°2025-34 en date du 08 Septembre 2025, et d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à la Fédération Française de cyclisme sur Route. Adopté à l'unanimité.

Point 4 - DELIB 2025_40

COMMANDÉE PUBLIQUE

Opération de rénovation extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) – Autorisation de lancement de l'opération et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les termes du projet de rénovation extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Commune d'Allex.

Il indique que la commune envisage d'adapter le Centre de Loisirs Sans Hébergement aux besoins et aspirations actuels conformément aux normes en vigueur. En effet, les locaux ne permettent plus d'accueillir un effectif de 49 enfants dans des conditions convenables, rendant nécessaire leur restructuration et leur extension afin notamment de créer des espaces distincts pour les primaires et les maternelles. Le bâtiment a plus de 25 ans et a été réalisé sur la base d'une halte-garderie ; depuis la fréquentation et les usages ont nettement évolué, rendant nécessaire l'adaptation de l'établissement ainsi qu'une remise aux normes de l'ensemble de la structure.

Il poursuit en indiquant aux membres du Conseil qu'il convient par la présente délibération d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération dont le contenu sera le suivant :

ESQ	ETUDES D'ESQUISSES
APS	AVANT PROJET SOMMAIRE
APD	AVANT PROJET DEFINITIF
PRO	PROJET DE CONCEPTION GENERALE + DQE (lots techniques)
ACT EXE	ASSISTANCE POUR PASSATION CONTRAT DE TRAVAUX / ETUDES D'EXECUTION
DET OPC	DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX Compris dans la mission de base DET
AOR	ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION

En application des dispositions de l'article R.2123-4 du Code de la Commande publique, la Commune d'Allex a engagé une consultation dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération de rénovation extension.

Il est précisé que les critères d'analyse des offres contenus au sein du règlement de consultation étaient les suivants :

1	Prix apprécié au vu des documents financiers fournis. La note sera déterminée par application de la formule ci-dessous,	40%
2	Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni.	60%
	TOTAL	100%

A l'issue de la phase de consultation, les 13 candidatures suivantes ont été déposées et ont fait l'objet d'un avis de la Commission d'appels d'offres.

N° ordre arrivée	Nom du candidat
1	E COHABITER - 26400 EURRE
2	VOS TRAVAUX FACILE
3	OBRADOR D'ARCHITECTURE - 84100 ORANGE
4	BUREAU D'ARCHITECTURE - 26400 SAOU
5	ATELIER D'ARCHITECTURE FLOR - 26340 SAILLANS
6	TERRAM ARCHITECTES - 26250 LIVRON SUR DROME
7	TRANSVERSALES ARCHITECTURES - 07200 AUBENAS
8	AMOUROUX ARCHITECTE - 26000 VALENCE
9	MAD - 26100 ROMANS SUR ISERE
10	ATELIER DALBY ARCHITECTES - 30660 GALLARGUES LE MONTEUX
11	CAVE ARCHITECTURES - 26000 VALENCE
12	SOLNAIS*ANDRE - 26000 VALENCE
13	ATELIER MALA - 07130 SAINT PERAY

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 Septembre 2025, il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) au candidat suivant :

Titulaire du marché	Nature de la prestation	Montant en € HT
MAD 12 Quai Dauphins 26400 ROMANS SUR ISERE	Architecte Mandataire	34 353,84 €
Beauvoir 27 Rue Saint Jean de Dieu 69007 LYON	BET Fluides et Energies	6 348,92 €
Bost Ingénierie 1997 Rue Jean Rostand 42350 La Talaudière	BET structure	6497,24 €
TOTAL		47 200 €

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Fibre optique : Jean-Michel CHAGNON indique que les quelques points de blocage au déploiement se résolvent progressivement. Il précise que la Commune a choisi de se positionner en tant que facilitateur entre les administrés qui rencontrent des difficultés et les entreprises en charge de la pose mais qu'elle ne dispose d'aucune prérogative en la matière, et n'est pas consultée quant aux directives données. C'est un choix de la commune afin d'aider les administrés.

Jocelyne CASTON revient sur la pièce « Incipit » de la compagnie Les Arts Déclinés qui s'est tenue vendredi dernier à la salle festive : le public a été très enthousiaste, il s'agit d'une belle réussite de la commission culture.

La gazette communale est en cours de préparation et sera disponible d'ici la fin de l'année.
Le nouveau site internet de la Commune est opérationnel depuis fin août ; il est chaque jour amélioré et alimenté en informations.

Denis CORNILLON indique que des investigations complémentaires vont être lancées dans le cadre des travaux Montée de la Butte, afin de remédier à des dysfonctionnements du réseau d'eau pluvial en partie haute.

Il précise par ailleurs qu'il s'est rendu vendredi au Domaine des Clévos pour participer à une soirée de remerciement des différents intervenants des Championnats d'Europe de cyclisme.

Christel DUBOIS revient sur les Championnats d'Europe de course sur route qui se sont en partie tenus sur Allex la semaine dernière et précise que la Fédération française a chaleureusement félicité la Commune pour son investissement.

Il est rappelé que la Commune d'Allex a accueilli tous les contre-la-montre :

- Départ junior féminin
- Passage de tous les contre-la-montre junior homme
- Espoir homme et femme
- Elite femme et homme

Le Maire d'Allex a eu le privilège de remettre le bouquet en présence des officiels à Etoile à la championne d'Europe junior Paula OSTIZ.

Le village d'Allex a acquis une renommée dans le monde du cyclisme, et son « mur » est entré dans les annales.

Mme DUBOIS tient à saluer le travail des services techniques qui ont été très sollicités à cette occasion.

Mme DUBOIS indique que la commune a participé en ce début d'année à de nombreuses AG et a réunis les représentants d'association pour les réservations des salles sur l'année à venir.

Puis elle énonce les évènements à venir :

07 octobre	Rencontres intergénérationnelles autour du thème du travail - salle festive 16h - Mémoires d'Allex
17 octobre	Goûter crêpes 16h30 - Sou des écoles
19 octobre	Bourse aux vêtements - CLSH
25 octobre	Gym compétition
31 octobre	Allexween - Andri-Andra
9 novembre	Salon artisanat et gastronomie - Comité des fêtes
11 novembre	Commémoration
16 novembre	Bourse aux vêtements CLSH
29 novembre	Loto - Sou des écoles
30 novembre	Boudin foot - ACE

Rodrigue ROUBY indique que les travaux de réaménagement des vestiaires du foot, lancés en juillet dernier, avancent normalement, pour une finalisation en décembre.

Il indique que le budget permettra de mener quelques travaux de réfection de chemins en gravier. Plusieurs travaux de signalétique sont également à prévoir, notamment sur la Montée de la Butte.

Sylvie VACHON indique que ce vendredi ont été élus les parents délégués.

Les élections du Conseil Municipal des Enfants se tiendront le 17 octobre ; 14 élèves se portent candidats.

Le premier conseil aura lieu le 20 octobre.

Emilie BESSON informe le Conseil que le Truck Soliha sera présent sur Allex le 29 oct : ce bus aménagé 100% adapté se déplace de ville en ville et permet de faire découvrir des aides et solutions pour adapter son logement.

Le Maire indique qu'il a eu l'occasion d'accueillir la nouvelle Préfète de la Drôme Madame Marie-Aimée GASPARI à l'occasion d'une visite de l'entreprise Charles et Alice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 3 novembre 2025.

La Secrétaire de séance,
Mme Sylvie JONDON

Le Maire,
M. Gérard CROZIER

